

Énoncé des travaux (EDT)

pour

**le contrat de soutien en service (SES)
du Programme d'étalonnage**

pour

le ministère de la Défense nationale

Appendice 12

Sceaux, étiquettes et formulaires d'étalonnage

TABLE DES MATIÈRES

1	INTRODUCTION	3
2	ÉTIQUETTE DU NUMÉRO D'IDENTIFICATION PERMANENT (NIP)	3
3	ÉTIQUETTE D'ÉTALONNAGE (CODE VERT)	4
4	ÉTIQUETTE STANDARD D'ÉTALONNAGE (CODE VERT)	5
5	ÉTIQUETTE ÉTALONNAGE D'UTILISATION LIMITÉE (CODE ROUGE)	6
6	ÉTIQUETTE VOLANTE ÉTALONNAGE D'UTILISATION LIMITÉE (CODE ROUGE)	7
7	ÉTIQUETTE PRÊT POUR USAGE À L'OXYGÈNE (CODE VERT)	8
8	ÉTIQUETTE PRÊT POUR ÊTRE UTILISÉ SUR APPAREIL RESPIRATOIRE (CODE JAUNE)	10
9	ÉTIQUETTE VOLANTE SUSPENSION D'ÉTALONNAGE (CODE NOIR)	11
10	SCEAU D'ÉTALONNAGE NUL (CODE GRIS OU NOIR)	13
11	SCEAUX ENDOMMAGÉS	13
12	ÉTIQUETTE ÉTALONNAGE NON REQUIS (CODE VERT)	14
13	ÉTIQUETTE MATÉRIEL CONNEXE (CODE ORANGE)	15
14	ÉTIQUETTE VÉRIFICATION DE L'UTILISATEUR (CODE NOIR)	16
15	ÉTIQUETTE ÉTALONNAGE SUR DEMANDE (CODE BLEU)	17

Annexe A – Énoncé des travaux

Appendice 12 – Sceaux, étiquettes et formulaires d'étalonnage

1 INTRODUCTION

1.1 Aperçu

1.1.1 Le MDN utilise un système de sceaux et d'étiquettes pour identifier l'équipement et son état. Ces sceaux et étiquettes sont obtenus et distribués par le MDN. Tous les instruments qui nécessitent un étalonnage doivent être munis d'un numéro d'identification permanent (NIP) qui indique leur enregistrement dans le SIGRD. Chaque instrument portera une étiquette contenant une fiche équipement (FE) qui lui a été attribuée par le Système d'information de la gestion des ressources de la défense (SIGRD). Le numéro d'identification permanent représentera la FE du SIGRD. Le numéro d'identification permanent (NIP) sera éventuellement remplacé par une étiquette avec code à barres 2D lors des prochaines mises à jour du système SIGRD.

1.1.2 Des sceaux indiquant l'état et la date d'échéance de l'instrument doivent également être apposés sur tout instrument avant sa remise en service. Les étiquettes et les sceaux sont décrits dans le présent document. Ces étiquettes et sceaux sont fournis par le Centre d'essais techniques de la qualité (CETQ). L'entrepreneur apposera ces sceaux et étiquettes pendant l'étalonnage de l'équipement.

2 ÉTIQUETTE DU NUMÉRO D'IDENTIFICATION PERMANENT (NIP)

2.1 L'étiquette portant le numéro d'identification permanent doit être apposée sur chaque instrument au moment de son enregistrement dans le SIGRD. Elle contient un numéro d'identification unique attribué par le SIGRD, et ces étiquettes sont apposées sur tous les instruments nécessitant un étalonnage. Cette étiquette est produite localement au centre d'étalonnage. L'étiquette doit être apposée sur l'instrument à un endroit bien en vue, habituellement sur le panneau avant. Une fois attribués, l'étiquette ou son numéro FE du SIGRD sont propres à cet instrument et ne sont pas transférables à un autre instrument.



Taille : 60 mm x 12 mm

Annexe A – Énoncé des travaux

Appendice 12 – Sceaux, étiquettes et formulaires d'étalonnage

3 Étiquette d'ÉTALONNAGE (code vert)

3.1 Cette étiquette d'étalonnage indique que l'instrument a été étalonné avec succès et qu'il est dans un état acceptable pour une utilisation normale. L'étiquette doit être apposée à un endroit bien en vue de l'équipement, habituellement sur le panneau avant. Cette étiquette est disponible dans des tailles variées et doit être remplie comme suit :

- a. LAB/No. TECH – Inscire le code d'identification (indicatif de 3 lettres du centre d'étalonnage et le code technique à 3 chiffres) de la personne qui a effectué l'étalonnage ou inscrire le nom du technicien qui a vérifié le certificat d'étalonnage et les données connexes à la réception de l'équipement, lorsqu'il s'agit d'étalonnages effectués par un fournisseur externe.
- b. NIP – Inscire le numéro de la FE du SIGRD de l'instrument étalonné.
- c. CAL. DATE (DATE ÉT.) – Inscire la date à laquelle l'étalonnage a été effectué.
- d. ÉCHÉANCE – Inscire la date prévue pour le prochain étalonnage de l'instrument.

Nota : Cette étiquette ne doit pas être utilisée comme sceau d'étalonnage.

National Défense nationale		CALIBRATION - ÉTALONNAGE	
CALCTR/TECH No. - LAB/No. TECH		CAL DATE (dd/mm/yy - jj/mm/aa)	
PIN - NIP		DATE DUE - ÉCHÉANCE	
DND XXXX			

Tailles : MDN 2245, 50 mm X 25 mm

MDN 2246, 25 mm X 12,5 mm

Fini : rabat contrecollé transparent pour sceller l'inscription


Annexe A – Énoncé des travaux

Appendice 12 – Sceaux, étiquettes et formulaires d'étalonnage

4 Étiquette standard D'ÉTALONNAGE (code vert)

4.1 L'étiquette standard d'étalonnage s'applique aux étalons étalonnés par le MDN pour le MDN ou aux étalons étalonnés par le MDN pour être utilisées comme équipement fourni par le gouvernement (EFG). Cette étiquette n'est pas obligatoire pour les étalons de l'entrepreneur. Cette étiquette indique que l'étalon a été étalonné avec succès et que son utilisation a été jugée acceptable. L'étiquette doit être apposée par le responsable de l'étalonnage dûment autorisé, à un endroit bien en vue de l'équipement, habituellement sur le panneau avant. Cette étiquette doit être remplie comme suit :

- a. LAB/No TECH – Inscire le code d'identification (l'indicatif de 3 lettres du laboratoire et le code technique à 3 chiffres) de la personne qui a effectué l'étalonnage ou inscrire le nom du représentant de l'assurance de la qualité qui a vérifié le certificat d'étalonnage pour s'assurer que l'étalonnage a été fait correctement, lorsqu'il s'agit d'étalonnages effectués par un fournisseur externe.
- b. NIP – Inscire le numéro de la FE du SIGRD de l'instrument étalonné.
- c. CAL. DATE (DATE ÉT.) – Inscire la date à laquelle l'étalonnage a été effectué.
- d. ÉCHÉANCE – Inscire la date prévue pour le prochain étalonnage.

 Natio Defe natio CALIBRATION STANDARD ÉTALONNA	
CAL. - ÉTAL.	CAL. DATE (dd/mm/yy jj/mm/aa)
PIN	DATE DUE_ ÉCÉAN

DND

Tailles : MDN 2248, 50 mm X 25 mm
MDN 2276, 25 mm X 12,5 mm

Fini : rabat contrecollé transparent pour sceller l'inscription

Annexe A – Énoncé des travaux

Appendice 12 – Sceaux, étiquettes et formulaires d'étalonnage

5 Étiquette ÉTALONNAGE D'UTILISATION LIMITÉE (code rouge)

5.1 Cette étiquette signifie que le centre d'étalonnage certifie que l'instrument a subi un étalonnage partiel et qu'il est jugé acceptable pour une utilisation limitée, avec les restrictions indiquées. Toutefois, l'instrument doit être fonctionnel sur toutes les plages de mesure. Les restrictions acceptables peuvent être les suivantes : une exactitude ou une plage réduite, ou des fonctions qui n'ont pas toutes été étalonnées. L'étiquette doit être apposée sur l'équipement à un endroit bien en vue, généralement le panneau avant de l'équipement et doit contenir une description de la raison de « l'étalonnage d'utilisation limitée ».

5.2 Le centre d'étalonnage doit communiquer avec l'utilisateur pour confirmer qu'un étalonnage limité est acceptable. L'entrepreneur doit aviser l'utilisateur de l'unité, par courriel, des restrictions de l'étalonnage, et obtenir l'autorisation de cet utilisateur, par courriel de retour.

5.3 Les champs suivants doivent être remplis :

- a. SUPERVISEUR DU LAB – Incrire le nom du superviseur du laboratoire.
- b. NIP – Incrire le numéro de la FE du SIGRD de l'instrument étalonné.
- c. CAL. DATE (DATE ÉT.) – Incrire la date à laquelle l'étalonnage a été effectué.
- d. ÉCHÉANCE -- Incrire la date prévue pour le prochain étalonnage de l'instrument.
- e. REMARQUES – Inclure tous les renseignements supplémentaires permettant d'informer l'utilisateur des limites associées à l'instrument. Si de l'espace supplémentaire est nécessaire, vous pouvez attacher une étiquette volante « Étalonnage d'utilisation limitée » à l'instrument et inscrire dans la section réservée aux remarques « voir l'étiquette volante Étalonnage d'utilisation limitée ».

5.4 L'étiquette fixe et l'étiquette volante « Étalonnage d'utilisation limitée » peuvent être utilisées lorsqu'il est nécessaire pour l'utilisateur d'effectuer une vérification de fonctionnement avant chaque utilisation. Des instructions spéciales du CETQ doivent être inscrites sur l'étiquette.

National Defence / Défense nationale	
LIMITED USE / UTILISATION LIMITÉE	
LAB. SUPERVISEUR DU	CAL. DATE
PIN- NIP	DATE D'ÉCHÉANCE
REMARKS	
DND	

Annexe A – Énoncé des travaux
Appendice 12 – Sceaux, étiquettes et formulaires d'étalonnage

Taille : MDN 2253, 50 mm X 35 mm
Fini : rabat contrecollé transparent pour sceller l'inscription

6 Étiquette volante ÉTALONNAGE D'UTILISATION LIMITÉE (code rouge)


6.1 Cette étiquette volante doit être attachée à l'instrument, avec l'étiquette fixe « Étalonnage d'utilisation limitée ». Cette étiquette volante permet de décrire en détail la nature des restrictions ou des limites de l'instrument lorsque l'espace disponible sur l'étiquette fixe est insuffisant; elle sert aussi à informer les utilisateurs des exigences particulières préalables à l'utilisation de l'instrument. L'étiquette volante « Étalonnage d'utilisation limitée » doit être remplie comme suit :

- a. SUPERVISEUR DU LAB – Inscrire le nom du superviseur du laboratoire.
- b. NIP – Inscrire le numéro de la FE du SIGRD de l'instrument étalonné.
- c. CAL. DATE (DATE ÉT.) – Inscrire la date à laquelle l'étalonnage a été effectué.
- d. ÉCHÉANCE -- Inscrire la date prévue pour le prochain étalonnage de l'instrument.
- e. REMARQUES – Inscrire les fonctions, les plages de mesure ou les paramètres non étalonnés ou hors des tolérances prescrites. Inscrire aussi les données d'amplification pour informer le client des limites applicables.

Nota : Une étiquette fixe « Étalonnage d'utilisation limitée » doit aussi être apposée sur l'instrument.

Taille : MDN 2254, 56 mm X 130 mm

Annexe A – Énoncé des travaux
Appendice 12 – Sceaux, étiquettes et formulaires d'étalonnage

		National Defence	Défense nationale	OXYGEN ONLY OXYGÈNE SEULEMENT
CLEAN FOR OXYGEN USE PRÊT POUR USAGE À L'OXYGÈNE				
CLEANED BY – NETTOYÉ PAR CALC/TR/TECH No. - LAB/No. TECH			DATE (dd/mm/yy – jj/mm/aa)	
DND XXXX				

Taille : MDN 2255, 50 mm X 25 mm
Fini : rabat contrecollé transparent pour sceller l'inscription


Annexe A – Énoncé des travaux

Appendice 12 – Sceaux, étiquettes et formulaires d'étalonnage

8 Étiquette PRÊT POUR ÊTRE UTILISÉ SUR APPAREIL RESPIRATOIRE (code jaune)

8.1 Cette étiquette signifie que l'instrument a été certifié par le centre d'étalonnage comme ayant été nettoyé et qu'il est prêt à être utilisé avec des appareils respiratoires. L'étiquette doit être apposée à un endroit bien en vue de l'équipement. Elle peut être utilisée avec l'étiquette standard d'étalonnage. Nota : Cette étiquette ne certifie pas que l'instrument a été étalonné.

- a. NETTOYÉ PAR – Incrire les 3 lettres désignant le centre d'étalonnage et le code technique à 3 chiffres de la personne qui a effectué la procédure de nettoyage.
- b. DATE – Incrire la date du nettoyage de l'instrument.

 National Defence / Défense nationale	
CLEAN FOR BREATHING AIR EQUIPMENT PRÊT POUR ÊTRE UTILISÉ SUR APPAREIL RESPIRATOIRE	
CLEANED BY – NETTOYÉ PAR CALC/TR/TECH No. - LAB/No. TECH	DATE (dd/mm/yy – jj/mm/aa)
DND XXXX	

Taille : MDN 2255, 50 mm X 25 mm

Fini : rabat contrecollé transparent pour sceller l'inscription

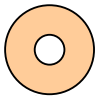
Annexe A – Énoncé des travaux

Appendice 12 – Sceaux, étiquettes et formulaires d'étalonnage

9 Étiquette volante **SUSPENSION D'ÉTALONNAGE (code noir)**

9.1 Cette étiquette volante doit être attachée à un instrument dont l'étalonnage n'a pu être effectué en temps voulu. L'équipement d'essai est mis en état de suspension d'étalonnage lorsque le délai d'exécution de cinq (5) jours ne peut être respecté (par exemple, les pièces de rechange ne sont pas disponibles, des documents sont manquants ou on attend un étalon). L'étiquette volante Suspension d'étalonnage doit être remplie comme suit :

- a. Superviseur du lab – Incrire le nom du superviseur du laboratoire.
- b. NIP – Incrire le numéro de la FE du SIGRD de l'instrument étalonné.
- c. DATE – Incrire la date de suspension de l'étalonnage.
- d. W.O.–B.T. Incrire le numéro du bon de travail de l'étalonnage.
- e. NOTA – Remplir la case appropriée et fournir les renseignements supplémentaires dans la section « remarques » ci-dessous, s'il y a lieu.

NATION DEFENSE NATIONAL	
 CALIBRATION SUSPENSION D'ÉTALONNAGE	
LAB. SUPERVISEUR DU	OR- DATE (dd/mm/yy)
PIN	W.O.-B.T.
REMARKS -	
<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>	
DND X	

Annexe A – Énoncé des travaux
Appendice 12 – Sceaux, étiquettes et formulaires d'étalonnage

Taille : MDN 2256, 56 mm X 130 mm

Annexe A – Énoncé des travaux

Appendice 12 – Sceaux, étiquettes et formulaires d'étalonnage

10 SCEAU D'ÉTALONNAGE NUL (code gris ou noir)

10.1 Lorsque le réglage d'un instrument influe sur le rendement de celui-ci, l'accès aux dispositifs de réglage de l'équipement d'essai doit être scellé de façon à empêcher que des personnes non autorisées y aient accès.

10.2 Le sceau d'étalonnage est fabriqué d'un matériau destructible conçu pour signaler l'altération possible des réglages d'étalonnage. Le sceau est apposé sur l'instrument de façon à ce qu'on doive le briser pour accéder au réglage de l'étalonnage de l'instrument.

10.3 Il faut prendre soin de ne pas altérer de façon permanente l'état de l'équipement d'essai lorsqu'on y appose un sceau. Ce ne sont pas tous les types d'équipement qui se prêtent au scellage. Les exigences de scellage ne s'appliquent pas aux dispositifs réglables qui sont destinés à être installés par les utilisateurs sans qu'il soit nécessaire de recourir à des références externes, par exemple, pour le réglage du zéro.



Matériau : Polyester destructible

Taille : MDN 2311, 25 mm X 12 mm

11 SCEAUX ENDOMMAGÉS

11.1 Si le sceau d'étalonnage a été endommagé ou brisé et que l'instrument échoue à l'étalonnage, le centre d'étalonnage ou le laboratoire de référence doit alors informer l'unité utilisatrice que tous les instruments qui ont été vérifiés avec cet équipement d'essai doivent être revérifiés.

11.2 Il est important de noter que dans le cas de certains instruments, l'utilisateur doit briser le sceau d'étalonnage pour en changer les piles. Il est donc recommandé que le centre d'étalonnage change toutes les piles non rechargeables à chaque étalonnage pour réduire au minimum la possibilité que les utilisateurs doivent briser des sceaux.


Annexe A – Énoncé des travaux

Appendice 12 – Sceaux, étiquettes et formulaires d'étalonnage

12 Étiquette ÉTALONNAGE NON REQUIS (code vert)

12.1 Cette étiquette identifie l'équipement d'essai qui n'est pas utilisé pour le mesurage quantitatif, qui ne produit pas de données de sortie quantitatives et qui n'a pas besoin d'être étalonné régulièrement; par conséquent, une étiquette « Étalonnage non requis » (ENR) doit y être apposée. L'étiquette ENR peut être utilisée pour les instruments qui ne sont pas considérés comme faisant partie de l'équipement d'essai et qui, par conséquent, n'ont pas de numéro de FE du SIGRD. L'étiquette doit être apposée à un endroit bien en vue de l'équipement, habituellement sur le panneau avant. L'étiquette doit être remplie comme suit :

- a. NIP – Inscrire le numéro de la FE du SIGRD de l'instrument étalonné.
S'il n'y a pas de NIP, inscrire S.O.
- b. LAB/No TECH – Inscrire les 3 lettres désignant le centre d'étalonnage et le code technique à 3 chiffres de la personne qui a apposé l'étiquette.

 National Defence		Défense nationale		NCR - ENR	
NO CALIBRATION REQUIRED ÉALONNAGE NON REQUIS					
PIN - NIP			CALCTR/TECH No. - LAB/No TECH		
DND XXXX					

Taille : MDN 2249, 50 mm X 25 mm

Finition : rabat contrecollé transparent pour sceller l'inscription

Annexe A – Énoncé des travaux

Appendice 12 – Sceaux, étiquettes et formulaires d'étalonnage


13 Étiquette MATÉRIEL CONNEXE (code orange)

13.1 Cette étiquette est fixée à l'équipement pouvant être utilisé seulement pour effectuer des mesures lorsqu'il est utilisé avec l'article désigné « Matériel connexe ». Cet équipement est également appelé « FAMILLE » dans le SIGRD.

13.2 Par exemple, un instrument peut nécessiter un câble ou une sonde spécifique lorsqu'il est étalonné.

13.3 Une étiquette « Matériel connexe » serait alors jointe au câble ou à la sonde.

MATÉRIEL CONNEXE – Identifie l'article (au moyen du numéro de FE du SIGRD ou du numéro du modèle) avec lequel l'instrument a été étalonné et avec lequel il doit être utilisé.

	National Défence	Défense nationale	RELATED MATERIAL
CALIBRATED AS PART OF AND MUST BE USED ÉTALONNAGE DEPENDANT ET COMPLET :			
RELATED EQUIPMENT (PIN AND MODEL) MATÉRIEL CONNEXE (NIP ET MOÛLE)			
DND XXXX			

Taille : MDN 2250, 50 mm X 25 mm

Finition : rabat contrecollé transparent pour sceller l'inscription

Annexe A – Énoncé des travaux

Appendice 12 – Sceaux, étiquettes et formulaires d'étalonnage

14 Étiquette VÉRIFICATION DE L'UTILISATEUR (code noir)

14.1 Cette étiquette signifie que l'équipement opérationnel utilisé pour le mesurage quantitatif a été vérifié avec un équipement d'essai étalonné par une personne qualifiée et conformément à une procédure locale. Les notes de vérification doivent être conservées. Elles peuvent être consignées dans un livret technique ou dans un registre, mais un vérificateur doit pouvoir les examiner facilement. L'étiquette doit être apposée à un endroit bien en vue de l'équipement, habituellement sur le panneau avant.

14.2 Cette étiquette peut être utilisée avec une étiquette d'étalonnage du SIGRD, mais ne peut pas la remplacer. L'étiquette doit être remplie comme suit :

- a. VÉRIFIÉ PAR – Inscrire le nom de la personne qui a effectué la vérification.
- b. NIP – Inscrire le numéro de la FE du SIGRD de l'instrument étalonné.
- c. DATE – Inscrire la date de vérification de l'équipement.
- d. ÉCHÉANCE – Inscrire la date de la prochaine vérification de l'équipement d'essai.

14.3 Lorsque l'instrument doit être vérifié immédiatement avant son utilisation, l'étiquette doit être remplie comme suit :

- a. VÉRIFIÉ PAR – Inscrire S.O.
- b. NIP – Inscrire le numéro de la FE du SIGRD de l'instrument étalonné.
- c. DATE – Ne rien inscrire.
- d. ÉCHÉANCE – Inscrire « Vérifié avant utilisation ».

Nota : La vérification ne doit pas être considérée comme un substitut à un étalonnage officiel.

National Défence		Défense nationale		USER VERIFICATION VÉRIFICATION DE L'UTILISATEUR	
VERIFIED BY - VÉRIFIÉ PAR		DATE (dd/mm/yy – jj/mm/aa)			
PIN - NIP		DATE DUE - ÉCHÉANCE			
DND XXXX					

Tailles : 50 mm X 25 mm, MDN 2251, NNO 7690-20-001-8896
25 mm X 12,5 mm, MDN 2310, NNO 7690-20-001-4225

15 Étiquette ÉTALONNAGE SUR DEMANDE (code bleu)

15.1 Cette étiquette est apposée sur les instruments qui ne nécessitent pas un étalonnage récurrent et périodique. Par exemple, certaines clés dynamométriques sont vérifiées manuellement à l'aide d'un vérificateur de couple. Si la vérification est réussie, aucun étalonnage n'est requis et les instruments sont remis en service. La période de rappel de base de ces instruments est sur demande plutôt que périodique.

15.2 Cette étiquette est attachée aux instruments qui NE seront PAS enregistrés ou signalés comme ayant dépassé leur date d'étalonnage dans le système de rappel du SIGRD. Ils peuvent être considérés comme étant étalonnés jusqu'à la « date d'étalonnage annulé » inscrite sur l'étiquette, date après laquelle l'utilisateur doit les envoyer au centre d'étalonnage pour les faire étalonner s'il a besoin d'utiliser des étalons de mesure traçables.

Exemple : Cette étiquette peut être utilisée pour l'équipement d'essai affecté à une école.

- a. LAB/No TECH – Inscire le code d'identification (l'indicatif de 3 lettres du centre d'étalonnage et le code technique à 3 chiffres) de la personne qui a effectué l'étalonnage ou inscrire le nom du représentant de l'assurance de la qualité qui a examiné le rapport d'étalonnage pour vérifier si l'étalonnage a été effectué correctement, lorsque l'étalonnage a été effectué par un fournisseur externe.
- b. NIP – Inscire le numéro de la FE du SIGRD de l'instrument étalonné.
- c. CAL. DATE (DATE ÉT.) – Inscire la date à laquelle l'étalonnage a été effectué.
- d. VOID CAL. DATE (DATE ÉT. ANNULÉ) – Inscire la date prévue pour le prochain étalonnage de l'instrument.
- e. AUTH (AUTORISATION) – Inscire les initiales de la personne autorisant un « Étalonnage sur demande » d'un instrument.

Annexe A – Énoncé des travaux
Appendice 12 – Sceaux, étiquettes et formulaires d'étalonnage

 CALIBRATION ON DEMAND ÉTALONNAGE SUDEMANDE	
NOT ON TEMMIS RECALL - PAS SUR CYCLE DE RAPPEL	
CALCTR/TECH No.LAB/No.TECH)	CAL. DATE (dd/mm/yy jj/mm/aa)
PIN - NIP	CAL. VOID DATE CAL. ANNULÉE
DND XXXX	AUTH

Taille : MDN 2309, 50 mm X 25 mm
Fini : rabat contrecollé transparent pour sceller l'inscription